

Recevoir un virement dans une autre devise

Par Monir B, le 23/08/2017 à 20:07

Bonjour,

Alors pour faire simple je dois toucher un héritage d'Algérie. Ma tante doit me faire une versement important (plus de 100K€) mais qu'elle a elle sur son compte en dinars algériens.

Ma question est simple, quel est le meilleur moyen pour moi de toucher cette somme sur un compte français (ne souhaite pas en ouvrir un en Algérie)

Je suis actuellement client du crédit agricole, j'attend d'ailleurs aussi une réponse prochainement de mon conseiller à ce sujet.

Et d'un point de vue légal, comment dois je déclarer cet héritage? Sera t il taxé au moment du virement comme j'ai pu le lire un peu partout ou devrais je le déclarer en tant que revenu de cette année à ma prochaine déclaration des revenues 2017? Les deux?

Merci d'avance à celles et ceux qui m'apporteront une réponse claire et concise!

Par youris, le 23/08/2017 à 22:37

bonjour,

êtes-vous sur que le dinar algérien soit convertible légalement en euros ? salutations

Par Monir B, le 23/08/2017 à 22:50

Bonjour, pourquoi ne le serait il pas? Il y a bien des bureaux de change non?

Par Visiteur, le 23/08/2017 à 23:12

Bonjour,

Vous êtes vous renseigné auprès d'une banque Française installée en Algérie.?

https://www.societegenerale.dz http://www.bnpparibas.dz

Par Monir B, le 23/08/2017 à 23:25

Bonsoir,

C'est à dire Pragma? Ouvrir à mon nom un compte en dinars directement en Algérie?

Si c'est ce que vous vouliez c'est un étape peu intéressante à mon sens et laborieuse ni l'envie ni le besoin de vouloir faire valoir ma double nationalité et que sans la nationalité algérienne, de ce que j'en sais, c'est le perou pour ouvrir un compte!

A moins que vous aillez des infos qui me permette de faire cela sans faire valoir ma nationalité algérienne et sans que cela ne soit trop "contraignant" en démarche je suis dans ce cas preneur évidement!

Par miyako, le 24/08/2017 à 17:24

Bonjour,

Le Dinar Algérien n'est pas convertible.

Il faut une autorisation de transfert de la banque d'Algérie pour pouvoir convertir ces Dinars en Euros.

Sur une telle somme il faudra fournir des explications très précises.

Il est interdit de sortir des dinars d'Algérie, sans autorisation.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par Monir B, le 24/08/2017 à 17:46

Bonjour,

Je ne comprend vraiment pas vos réponses qui insinue que cela ne sera pas possible étant donné que de nombreux bureaux de change existe et que cela, d'après mes recherches, et pour l'avoir aussi fait par le passé, est pourtant legal?

Pourriez vous vraiment développer au sujet du fait que ça ne serait pas legal svp que je comprenne peut être mieux vos dire?

Merci d'avance de toute aide apportée.

Amicalement, Monir.

Par youris, le 24/08/2017 à 18:49

vous pouvez taper sur votre moteur de recherche:

" transférer des dinars algériens en euros vers la france "

et vous pourrez y trouver quelques informations, comme celle-ci: https://voyageforum.com/discussion/changer-dinars-algeriens-en-euros-d6040686/

il me semble que c'est encore plus compliqué pour un citoyen algérien comme vous.

Par Monir B, le 24/08/2017 à 19:13

Bonsoir Youris, merci de votre réponse.

J'ai évidement fait ce genre de recherches, mais tout m'emmène vers le marché "parallèle" de change, le change entre particuliers etc ce qui n'est pas ma demande car je veux vraiment faire dans la légalité.

J'ai fait une demande de contact avec la bnp paribas algérienne voir ce qu'ils peuvent me proposer, de ce que j'en sais apparemment si j'ouvre aussi un compte à la bnp paribas france, et que mon compte bnp pâribas algerien est un compte devise, je devrais pouvoir me faire mes propres virement avec un taux de change propre à la banque.

Je vais continuer mes recherches n'ayant pas vraiment de réponses qui concerne mon cas. Merci encore à ceux qui ont prit de leur temps pour répondre.

Par miyako, le 25/08/2017 à 08:36

Bonjour,

Le marché noir, c'est très risqué et le taux avoisine 200DZ pour 1 € au lieu de 125 DZ pour 1€. A éviter, surtout si l'on est novice.

Des bureaux de change qui pratiquent le change DZ sont illégaux ,même dans certains pays où des banques officielle le font.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par Monir B, le 25/08/2017 à 13:55

Bonjour,

Je ne veux pas vous contredire pour le plaisir mais je ne comprend vraiment pas que vous me disiez encore que les bureaux de change sont illégaux alors que toutes mes recherches me laisses voir qu'ils sont légaux depuis pres d'un an.

http://maghrebemergent.info/economie/algerie/57582-algerie-les-bureaux-de-change-sont-de-bouveau-autorises-a-changer-les-devises.html

http://www.huffpostmaghreb.com/2016/04/07/bureau-de-change-devises_n_9631592.html Donc veuillez m'éclairer svp car là il y a vraiment quelque chose qui m'échappe ...

Oui comme dit plus haut, je ne veux de toute façon pas avoir affaire avec le marché noir, je veux que tout ce qui sera fait de cet argent soit légal en France comme en Algérie.

Je commence à me dire que le Bitcoin sera ma seule façon simple de me débarrasser du sujet...

Merci d'avance de votre réponse future.

Amicalement, Monir.

Par youris, le 25/08/2017 à 15:14

le plus à même de vous éclairer sur ce transfert d'argent de manière incontestable, c'est de poser ou de faire poser par votre tante, la question au trésor public algérien. concernant l'existence de bureaux de change en algérie, il en existe sans doute, mais il doit exister un cadre légal assez contraignant qui doit décourager les personnes qui veulent transférer un grosse somme d'algérie vers un autre pays.